

**ÉTUDES - DEMI-PENSIONS et SORTIES**

NOM et PRÉNOM de l'élève : ..... Classe : .....

L'établissement est ouvert de 7 h 30 à 18 h 45 pour l'accueil des enfants.

Mettre « oui » dans les cases correspondant aux heures de présence.

ETUDE	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
de 17 h à 17 h 30				
de 17 h à 18 h				
de 17 h à 18 h 30				

Les sorties d'étude se font à 17 h 30, 18 h ou 18 h 30.

Tout élève présent dans l'établissement après 17 heures sera considéré comme inscrit à l'étude.

Toute absence et présence occasionnelle seront notifiées **par écrit et à l'avance** au responsable de Vie scolaire.

DEMI-PENSION	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Si un enfant déjeune régulièrement 1 jour fixe de la semaine, il bénéficie du tarif demi-pension.

Il n'est pas possible de changer le jour de ½ pension partielle.

Pour nous permettre d'organiser les allées et venues des enfants du collège qui sortent seuls de l'établissement, nous vous demandons de compléter le tableau ci-dessous. Ainsi nous établirons au plus tôt la carte d'identité scolaire de votre enfant.

SORTIES (Seul)	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
12 h 15					
16 h 30 ou 17 h					
17 h 30					
18 h					
18 h 30					

M. Mme ..... n'autorisent pas leur enfant à sortir seul(e).

M. Mme ..... autorisent leur enfant à sortir seul(e).

Date et Signature des Parents,